

Demande d'allocation versée en cas de décès de l'enfant



Ce formulaire vous permet de demander une allocation suite au décès de votre enfant de moins de 25 ans. Si vous êtes déjà allocataire auprès de la Caf ou de la MSA, il est inutile de compléter cette demande.

Attention : cette allocation n'est pas cumulable avec le capital décès auquel vous pourriez prétendre si votre enfant était âgé de 16 à 25 ans et remplissait certaines conditions d'activité professionnelle ou de bénéfice d'une prestation.

Votre Caf ou votre MSA se rapprochera de vous pour vous informer sur le choix possible entre ces deux prestations.

Vous devez compléter l'ensemble des documents que vous venez de télécharger.

Demandeur			Conjoint(e), conc	ubin(e) ou	pacsé(e)			
Monsieur	Madame		Monsieur		Madame			
Nom de famille (de naissance) :			Nom de famille (de naiss	ance):				
Nom d'usage (facultatif) :			Nom d'usage (facultatif) :					
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	:		Prénoms (dans l'ordre de	l'état civil) :				
Votre date de naissance :			Votre date de naissance	:				
Ville de naissance : Département :			Ville de naissance : Département : LLL					
ou pays (si né hors de France) :			ou pays (si né hors de France) :					
Nationalité : Française Ue, EEE* ou Suisse Autre			Nationalité : Française Ue, EEE* ou Suisse Autre					
N° de sécurité sociale :			N° de sécurité sociale :					
Organisme(s) autre(s) que Caf et MSA qui vous versent des prestations :			Organisme(s) autre(s) que Caf et MSA qui vous versent des prestations :					
Date d'entrée en France si vous résidez à l'étranger :			Date d'entrée en France si vous résidez à l'étranger :					
*Cf liste des pays en page 4			*Cf liste des pays en pa	ge 4				
Enfant décédé âgé de moins de 25 ans								
Nom et prénom	Date et lieu ou pays de naissance		Date de décès					
•					proposons un , notamment (rches.			
•					us qu'un trava r vous propose			
•					oui nor	1		
Autre enfant à votre charge								
Nom et prénom	Date et lieu ou pays de naissance		e d'arrivée si différente date de naissance	(Scolarité, a	n actuelle apprentissage, essionnelle*)	résidant à	Enfant en résidence alternée	
•								
•								
•		<u></u>						
* Si l'enfant est salarié ou apprenti, préd	cisez son dernier salaire net mensuel.					SX	XXXXX	

Emplacement réservé

Date demande:

MAT 0000000 -IDX X 2031001 K -



Demande d'allocation versée en cas de décès d'un enfant

Votre adresse						
Votre adresse complète :						
Code postal : Commune :		Pays (si autre que France):				
Numéro de téléphone - Domicile :	Autre (travail ou portable):					
Adresse mail :	@					
Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ?						
Si vous vivez en couple ou que votre conjoint, concubin	ou pacsé réside à l'étranger, précisez :					
Le pays :	depuis quelle date :					
Attention! Pour percevoir cette allocation votre résidence principale doit être en France, sauf si votre situation relève des règlements communautaires ou d'accords internationaux,. Dans ce cas, votre Caf ou votre Msa vous recontactera.						
Situation(s) professionnelle(s) actuelle(s)	•					
	Demandeur	Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)				
En activité professionnelle						
Salariée, y compris préretraite progressive, stage et apprentissage	depuis le	depuis le depuis le				
Non salariée, y compris agricole et micro-entrepreneur	depuis le	depuis le depuis le				
Conjoint collaborateur travailleur indépendant	depuis le	depuis le depuis le				
Pour toutes ces situations, précisez :						
S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme de formation et son adresse :						
Vous ou votre employeur cotisez en France	à l'Urssaf à la MSA (régime agricole)	à l'Urssaf à la MSA (régime agricole)				
	autre régime lequel ?	autre régime lequel ?				
à l'étranger	précisez le pays	précisez le pays				
Au chômage (indemnisé ou non)	depuis le	depuis le				
S'agit-il de chômage partiel ?	oui non	oui non				
À la retraite, pensionné (y compris en préretraite totale)	depuis le	depuis le depuis le				
De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension ?						
En maladie	depuis le	depuis le LI LI LI				
Autre cas (congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, étudiant, etc.)	depuis le Précisez :	depuis le Précisez :				
Nom et adresse de l'établissement en cas d'hospitalisation ou de détention						
Si pour une de ces situations, les indemnités ou pensions sont versées par un pays étranger, précisez :	Nom organismeet pays :	Nom organisme et pays :				
Sans activité	depuis le	depuis le				
	Sans activité depuis toujours	Sans activité depuis toujours				

Emplacement réservé Date demande:

MAT 0000000 -PAGE 2/4 IDX X 2031001 K -



Demande d'allocation versée en cas de décès d'un enfant

Situation familiale	
Vous vivez en couple	
Vous vivez en couple depuis le	
☐ Mariage ☐ Pacs	Vie commune sans mariage ni pacs
Vous vivez seul(e)	
Vous vivez seul(e) depuis le	
Divorce En cours de divorce	Rupture de vie commune
Vous êtes célibataire	
Vous êtes veuf ou veuve depuis le	
Parents séparés	
Si l'autre parent de vos enfants est dans une ou plusieurs des situations suiva	antes, cochez la(les) case(es) correspondante(s):
Il réside dans un des États de l'UE, EEE* (hors France) ou en Suisse	
Il travaille pour un employeur dont le siège est situé dans l'un de ces pays	
Il perçoit une pension (retraite, invalidité) ou une indemnisation (maladie, chô	image) de l'un de ces pays
Une pension alimentaire est-elle fixée et/ou versée pour vos enfants par l'autre	e parent ?
* Cf. liste des pays en page 4	
Engagement et signature	
connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organis	acts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends emes chargés du service des prestations, auprès de Pôle emploi, du service des amment mon activité (bulletin(s) de salaire) et de celle de tout enfant, personne
Fait à :	Le:
Si le signataire est un représentant du demandeur, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :	Signature du demandeur ou de son représentant

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-9 et L.114-17 du Code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du Code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf/MSA ou directement auprès des organismes ou services cités ci-dessus (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L. 311-3-1 et du chapitre 1er du livre IV du Code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé

Date demande:

MAT 0000000 -**PAGE 3/4** IDX X 2031001 K -



Demande d'allocation versée en cas de décès d'un enfant

Un seul des parents peut percevoir l'allocation, y compris en cas de séparation ou de résidence alternée.

Documents à joindre à votre déclaration

Vous devez joindre les documents demandés dans le tableau ci-dessous (vous pouvez être concerné par plusieurs rubriques).

La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des documents complémentaires.

Dans tous les cas

• un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN) ;

(retraite de base et invalidité), y compris de réversion.

- la déclaration de ressources jointe à remplir pour déterminer le montant de l'allocation demandée.
- Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel
- l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des
- Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes au chômage et la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation. relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi
- Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions plusieurs régimes à la fois (général,agricole...) ou d'un pays étranger
- nationalité étrangère né hors de France
- Si vous, une personne de votre foyer ou votre enfant décédé êtes de la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour ou, en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.
- Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse
- pour vous : la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité;
- et, pour vos enfants mineurs (y compris votre enfant décédé) s'ils sont nés à l'étranger : la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial ou du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention « Scientifique » ou attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention « Vie privée et familiale » attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.
- d'une protection subsidiaire
- Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire pour vous : la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité ou récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile ou récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée ;
 - et, pour vous et votre conjoint : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra;
 - pour les enfants à votre charge (y compris l'enfant décédé) : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Slovaquie – Slovénie – Suède.

PAGE 4/4



^{*} Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE)

^{**} La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.